

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

ANNEE 1965 - N° 32 /PR-MJL.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DU GOUVERNEMENT

VU la Proclamation du 22 Décembre 1965;

VU le Décret N°144/PR du 24 Décembre 1965, portant formation
du Gouvernement;

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Sont rapportés :

1°/- Le Décret n°112/PR-MJL du 8 Décembre 1965 ayant nommé Monsieur François Ahlouvi ANANI Magistrat intérimaire et chargé des fonctions de Substitut du Procureur de la République près le Tribunal de Première Instance de Cotonou.

2°/- Le Décret n°111/PR-MJL du 8 Décembre 1965 ayant chargé Monsieur Hilaire Zinsou HOUNKPODOTE, Magistrat intérimaire, des fonctions de Substitut du Procureur Général près la Cour d'Appel de Cotonou.

ARTICLE 2.- Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation et le Ministre des Finances et des Affaires Economiques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent Décret qui sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

Par le Président de la République
Chef du Gouvernement,

Fait à COTONOU, le 25 Janvier 1966

LE MINISTRE DES FINANCES ET DES
AFFAIRES ECONOMIQUES

En Voie
N. SOGLO -

Ch. SOGLO
Ch. SOGLO -

LE GARDE DES SCEAUX,
MINISTRE DE LA JUSTICE ET DE LA LEGISLATION

AMPLIATIONS :
PR 4 Ministères 5
SGG 4 Trésor 1
MPAE 4 Intéressés 2
CF 1 JORD. 1

A. KINDE
A. KINDE -